



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ADMINISTRATION SUPERIEURE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA**

**SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
*Formation Professionnelle***

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DES SERVICES DU TERRITOIRE
LE MERCREDI 2 JUIN 2015 A 10H00**

Le mardi 2 juin 2015 à 10h00 s'est tenue, dans la salle opérationnelle, la réunion du Comité Technique Paritaire, sous la présidence de Monsieur Marcel RENOUF, Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna.

Assistaient à cette séance :

Pour l'Administration :

Étaient Présents :

- Monsieur Marcel RENOUF, Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna
- Monsieur Sosefo MOTUKU, suppléant du Président AT
- Monsieur Alain ASTRE, Chef du Service des Ressources Humaines
- Monsieur Patrice GOURAUD, Chef du Service des Finances
- Monsieur Matthieu PERETTI, Adjoint au Chef du Service des Travaux Publics
- Monsieur Manuele TAOFIFENUA, Chef du SPT

Était absent :

- Monsieur le Président de la Commission Permanente

Étaient présents en qualité d'experts :

- Monsieur Pierre SIMUNEK, Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna
- Madame Véronique MUSUMUSU, Responsable de la Formation Professionnelle
- Monsieur Petelo MOTUKU, Secrétaire Général FOSP

Pour les représentants du personnel :

- Mademoiselle Palatina FIAKAIFONU, Titulaire SACEWF
- Monsieur Jean-Louis TRANTY, Titulaire UTFO
- Monsieur Lavekava DORNIC, Titulaire UTFO
- Monsieur Enzo PILIOKO, Titulaire UTFO
- Monsieur Pesamino TUFELE, Titulaire UTFO
- Monsieur Lolesio LAOUVEA, Titulaire UTFO
- Monsieur Savelio TUIGANA, Titulaire UTFO

Étaient présents en qualité de membres suppléants :

- Monsieur Sosefo MALAU, Suppléant UTFO

Monsieur le Préfet ouvre la séance et présente ses salutations et remerciements à l'ensemble des membres du CTP présents. Il précise que ce CTP complémentaire fera l'objet d'un PV commun avec celui du 19 mars 2015. Après vérification du quorum, il propose la désignation du secrétaire adjoint.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur Sosefo MALAU qui a souhaité être nommé secrétaire adjoint au titre des représentants du personnel.

Monsieur le Préfet demande aux membres du CTP s'ils ont des remarques liminaires avant de commencer l'ordre du jour.

Monsieur TUFÉLE prend la parole pour adresser les salutations des représentants syndicaux UTFO à tous les membres du CTP présents, et souhaite que cette réunion soit constructive.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur TUFÉLE et rappelle que les membres du CTP sont là pour servir l'intérêt général des agents de l'administration supérieure et du territoire. Il demande s'il y a d'autres déclarations.

Monsieur DORNIC observe l'augmentation du nombre d'experts présents dans la salle en faveur de l'administration supérieure. Il souhaite deux experts de plus pour les représentants syndicaux lors de la prochaine séance.

Monsieur le Préfet rappelle qu'il ne s'agit pas de faire une surenchère et demande combien d'experts sont présents dans la salle.

Monsieur TRANTY répond qu'il y en a trois.

Monsieur le Préfet confirme qu'il n'y a pas d'objection, les représentants syndicaux pourront appeler un expert supplémentaire en cas de besoin pour éclaircir certains points.

Monsieur DORNIC exprime le souhait des représentants syndicaux UTFO d'aborder en premier lieu le sujet des organigrammes qui devait être étudié en question diverse. Il rappelle que ce sujet est resté en suspens depuis bien trop longtemps et aucun travail n'a été fait ou n'a abouti à ce jour.

Monsieur le Préfet rappelle que les membres du CTP sont là pour discuter de tous les sujets. Cependant, pour prendre en compte les contraintes de temps, il propose aux représentants syndicaux FO de suivre l'ordre du jour avant d'aborder le sujet des organigrammes, celui-ci n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur DORNIC remercie Monsieur le Préfet pour sa réponse mais maintient sa position en rappelant qu'à chaque réunion de CTP de nouveaux sujets apparaissent à l'ordre du jour alors que les sujets plus anciens ne sont toujours pas réglés, comme les organigrammes.

Monsieur le Préfet réaffirme qu'il sera possible d'aborder ce sujet à l'issue des points inscrits à l'ordre du jour. Par ailleurs, comme le précise le règlement intérieur du CTP, lorsque les représentants syndicaux reçoivent les invitations au CTP 15 jours avant la réunion, ils peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, demander l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour de manière à préparer la réflexion. Monsieur le Préfet convient de l'importance de cette demande, mais réitère sa proposition d'aborder ce point lors des questions diverses de manière à pouvoir travailler sérieusement les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur DORNIC reconnaît que le règlement précise ce point. Cependant, il explique que les représentants syndicaux UTFO n'ont pas jugé opportun d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour, car ils étaient confiants dans le travail que l'administration devait fournir sur un sujet qui est en souffrance depuis 2013. La demande des représentants syndicaux de mettre en place des groupes de travail sur ce point n'a pas été suivie d'effet.

Monsieur le Préfet propose de passer aux sujets inscrits à l'ordre du jour et de revenir sur cette question importante ensuite. Il annonce le premier point à l'ordre du jour et rappelle que les membres du CTP n'avaient pas eu le temps d'aborder ces sujets lors du dernier CTP par manque de temps. Monsieur le Préfet demande aux membres du CTP s'il n'y a plus de déclaration préalable avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur DORNIC répond que les représentants syndicaux UTFO ne souhaitent pas continuer la réunion si le CTP n'aborde pas le point des organigrammes.

Monsieur le Préfet explique que, comme Monsieur DORNIC l'a rappelé lui-même, les représentants syndicaux UTFO auraient dû réglementairement communiquer ce point 48 heures à l'avance. Il est ouvert à la discussion, mais il rappelle qu'ils ont un ordre du jour à respecter. En sa qualité de Président du CTP, Monsieur le Préfet émet le souhait de reprendre l'ordre du jour.

Monsieur TRANTY affirme que les représentants syndicaux UTFO n'ont pas fait la demande d'ajout d'un point supplémentaire car, lors de l'entretien qu'ils ont eu le 21 mai 2015 en sa présence et celle de Monsieur le Secrétaire Général, ils avaient eu l'assurance que ce point figurerait dans l'ordre du jour du présent CTP.

Monsieur le Préfet demande confirmation au Secrétaire Général.

Monsieur TRANTY confirme qu'ils ont bien été reçus le 21 mai 2015 au soir. Il explique qu'ils étaient confiants et avaient cru comprendre à l'issue de cette entrevue que ce point aller être discuté lors de ce CTP. Ils étaient convaincus que les organigrammes auraient été travaillés par le SRH et les différents chefs de services et qu'ils allaient donc faire partie des points de l'ordre du jour du présent CTP.

Monsieur le Secrétaire Général confirme qu'il a en sa possession les notes qu'il a prises lors de cette entrevue, mais ne trouve nulle mention concernant les organigrammes.

Monsieur SAILOFA confirme que le sujet des organigrammes a bien été abordé lors de cet entretien. Il est désolé de constater que ce sujet est une fois de plus reporté, alors qu'il est en instance depuis 2013. Il explique que les services sont en attente d'un organigramme stabilisé pour permettre d'établir une répartition des tâches et responsabilités.

Monsieur le Préfet explique que les organigrammes ne posent pas de problème particulier. En effet, chaque service a déjà un organigramme et une organisation. Il demande à Monsieur Astre de rappeler le sens de la démarche.

Monsieur ASTRE rappelle que le sens de la démarche est de mettre à jour les organigrammes existants pour tenir compte de la réalité de fonctionnement des services.

Monsieur le Préfet reprend la parole pour saluer l'arrivée du représentant de l'Assemblée Territoriale, Monsieur Sosefo MOTUKU.

Monsieur MOTUKU présente à son tour ses salutations à Monsieur le Préfet et aux membres du CTP et s'excuse pour son retard.

Monsieur le Préfet demande à Monsieur ASTRE de bien vouloir reprendre les explications afin de conclure sur le sujet des organigrammes.

Monsieur ASTRE explique que le sens de la démarche est d'actualiser les organigrammes pour tenir compte du fonctionnement réel du service en commençant par établir l'organigramme entité.

Monsieur le Préfet demande la définition d'un organigramme entité.

Monsieur ASTRE répond que l'organigramme entité concerne la structure du service, alors que l'organigramme fonctionnel définit la fonction des agents dans la structure. La méthode est de réunir des groupes de travail composés des représentants syndicaux, des juristes et des chefs de services pour définir un projet d'organigramme qui soit variable en fonction des services et travaillé dans le cadre d'une réflexion partagée. Il précise que la programmation est prévue au mois de juin 2015. L'idée est de travailler les organigrammes service par service.

Monsieur le Préfet confirme que les organigrammes seront travaillés service par service avec un membre des organisations syndicales, des représentants du personnel par comparaison au travail effectué pour le décroisement.

Monsieur ASTRE confirme qu'il n'y a pas de vraie difficulté pour les organigrammes des services, sauf pour celui du service territorial des affaires rurales qui nécessite une délibération de l'Assemblée Territoriale.

Monsieur le Préfet souligne que c'est un sujet délicat compte tenue des compétences et des missions qui relèvent de l'État, du Territoire, ou des deux entités, afin que l'organigramme retenu soit respectueux notamment des délibérations de l'Assemblée.

Monsieur le Préfet explique que l'idée est de reprendre chaque organigramme existant avec le chef de service en toute transparence.

Monsieur ASTRE confirme que les organigrammes doivent être le reflet de la réalité. Notamment l'organigramme fonction (adjoint, chef, etc.)

Monsieur le Préfet redemande à Monsieur ASTRE d'expliquer la différence entre l'organigramme entité et l'organigramme fonctionnel.

Monsieur ASTRE précise que l'organigramme fonctionnel complète l'organigramme entité, il ajoute les fonctions comme celle de technicien ou d'adjoint.

Monsieur DORNIC explique que l'intérêt des organigrammes fonctionnels est de connaître la fonction exacte des agents. Les représentants du personnel UTFO ne souhaitent pas continuer le CTP tant que le sujet des organigrammes n'est ni abordé, ni réglé.

Monsieur le Préfet réitère que ce souhait n'est pas recevable dans la mesure où ce sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour et que le CTP complémentaire a pour but d'étudier les sujets qui n'avaient pas pu être abordés lors de la précédente réunion. Il souligne qu'il reste des sujets importants comme les astreintes, ou la prime pour travaux dangereux concernant les plongeurs. Il souligne aussi que le fait de refuser de siéger se fait au détriment des agents. Il explique que si les sujets concernant les astreintes et les interventions sont validés lors de cette séance, les bénéficiaires pourront être payés selon un barème comparable à celui de la métropole. Il souligne également que si les représentants syndicaux FO décident de quitter le CTP, c'est au préjudice des agents qu'ils représentent, même s'il respecte leur point de vue et qu'il souhaite que les organigrammes soient mis en place rapidement. Le prochain CTP pourrait avoir lieu en septembre 2015, c'est au moins 2 mois de perdu au détriment de leurs collègues.

Monsieur DORNIC remercie Monsieur le Préfet. Il explique qu'ils ont mesuré les conséquences concernant les projets d'astreintes et prime. Il souligne qu'à aucun moment ils n'ont eu de concertation. Ils auraient pu se concerter en dehors du CTP et venir adopter ces sujets. Il s'excuse auprès du représentant de l'Assemblée Territoriale en langue locale pour la décision qu'ils ont prise de quitter le CTP. Il confirme à Monsieur le Préfet qu'ils ne veulent pas continuer le CTP tant qu'ils n'ont pas bouclé le point organigrammes. FO se retire.

Monsieur le Préfet prend acte mais exprime son regret et souligne encore une fois que cette décision est prise au détriment de leurs collègues.

Monsieur ASTRE informe Monsieur le Préfet que le CTP peut continuer sans la présence des représentants syndicaux FO.

Monsieur le Préfet regrette le refus de dialogue. Il informe qu'il avait demandé à ce que les PV des CTP soient publiés sur internet et que ce PV y figurera. Il estime qu'il est nécessaire que l'ensemble des agents soit informé dans un souci de transparence, afin que chacun soit en mesure de se faire sa propre opinion. Il demande si les membres du CTP présents souhaitent continuer ou arrêter la réunion du CTP.

Monsieur MOTUKU exprime son regret face à la décision des représentants syndicaux UTFO. Toutefois, il souhaite que leur choix soit respecté en mettant fin à la réunion du CTP.

Monsieur le Préfet confirme qu'il n'est pas opportun d'adopter des résolutions en l'absence d'une partie des membres. Il demande l'avis du représentant syndical SACE.

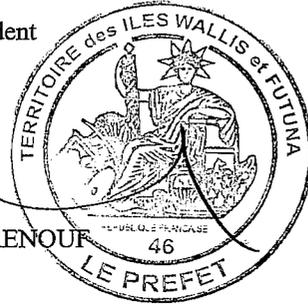
Mademoiselle FIAKAIFONU est d'accord avec Monsieur MOTUKU. Elle souhaite également suspendre la séance.

Monsieur le Préfet explique que le CTP peut se poursuivre mais par éthique ce ne sera pas le cas. Il exprime encore une fois son regret. Il demande à Mademoiselle FIAKAIFONU de se rapprocher de Monsieur le Secrétaire Général afin de prévoir une réunion de pré-CTP.

Monsieur le Préfet lève la séance le 2 juin 2015 à 11h00.

Le Président

Marcel RENOUF



Le Secrétaire Adjoint

Sosefo MALAU

Le Secrétaire

Alain ASTRE